

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

GAT ASSURANCES

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE et Mohamed Ali ELAOUANI.

Annexe n°1 Actif du bilan	Notes	Au 31/12/2013			Au 31/12/2012
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC Actifs incorporels	A 1	<u>5 662 301</u>	<u>4 154 422</u>	<u>1 507 879</u>	<u>938 142</u>
AC11 Investissements de recherche et développement		5 662 301	4 154 422	1 507 879	938 142
AC14 Acomptes versés					
AC Actifs corporels d'exploitation	A 1	<u>13 112 546</u>	<u>7 665 383</u>	<u>5 447 163</u>	<u>3 756 854</u>
AC21 Installations techniques et machines		11 267 004	6 302 522	4 964 482	3 290 339
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 838 273	1 362 861	475 412	460 181
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		7 269	0	7 269	6 334
AC Placements		<u>247 475 496</u>	<u>16 033 024</u>	<u>231 442 472</u>	<u>192 560 712</u>
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>	A 2	<u>38 162 240</u>	<u>12 929 288</u>	<u>25 232 952</u>	<u>20 329 075</u>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 745 863	12 298 664	8 447 199	8 803 162
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		7 186 922	630 134	6 556 788	8 326 948
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		10 229 455	490	10 228 965	3 198 965
AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 2	<u>14 056 812</u>		<u>14 056 812</u>	<u>10 066 862</u>
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 2	<u>192 922 096</u>	<u>3 103 736</u>	<u>189 818 360</u>	<u>159 113 065</u>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		60 974 186	3 103 736	57 870 450	54 436 398
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		69 017 284		69 017 284	67 111 999
AC333 Prêts hypothécaires				0	0
AC334 Autres Prêts		126 761	0	126 761	17 288
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		62 803 865		62 803 865	37 547 380
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 2	<u>2 334 348</u>		<u>2 334 348</u>	<u>3 051 710</u>
AC Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 3	<u>49 751 928</u>		<u>49 751 928</u>	<u>60 993 486</u>
AC510 Provisions pour primes non acquises		7 197 673		7 197 673	5 957 140
AC530 Provisions pour sinistres Vie		94 360		94 360	0
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		40 788 739		40 788 739	53 407 783
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		1 179 181		1 179 181	1 135 091
AC561 Autres Provisions		491 975		491 975	493 472
AC Créances	A 4	<u>102 517 905</u>	<u>17 896 151</u>	<u>84 621 754</u>	<u>86 450 670</u>
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>		<u>60 166 959</u>	<u>16 938 406</u>	<u>43 228 553</u>	<u>37 950 769</u>
AC611 Primes acquises et non émises	A 4.1	6 405 228	1 457 218	4 948 010	4 497 373
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 4.2	47 209 397	14 368 208	32 841 189	29 210 392
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 4.3	6 552 334	1 112 980	5 439 354	4 243 004
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 4.4	<u>27 523 091</u>		<u>27 523 091</u>	<u>43 448 388</u>
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 4.5	<u>14 827 855</u>	<u>957 745</u>	<u>13 870 110</u>	<u>5 051 513</u>
AC631 Personnel		192 064	133 413	58 651	208 014
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		5 752 257	9 305	5 742 952	4 407 347
AC633 Débiteurs divers		8 883 534	815 027	8 068 507	436 152
AC Autres éléments d'Actif	A 5	<u>15 689 353</u>	<u>361 441</u>	<u>15 327 912</u>	<u>12 399 023</u>
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 5.1	<u>6 080 002</u>	361 441	<u>5 718 561</u>	<u>3 201 263</u>
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 5.2	<u>5 476 100</u>		<u>5 476 100</u>	<u>5 890 570</u>
Autres charges à répartir	A 5.3	<u>904 602</u>		<u>904 602</u>	<u>233 237</u>
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 5.4	<u>3 228 649</u>	0	<u>3 228 649</u>	<u>3 073 953</u>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		2 812 660		2 812 660	2 547 245
AC733 Autres comptes de régularisation		415 989	0	415 989	526 708
Total de l'Actif :		<u>434 209 529</u>	<u>46 110 421</u>	<u>388 099 108</u>	<u>357 098 887</u>

Annexe n°2				
Capitaux propres et passif du Bilan		Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
CP1	Capital social ou fonds équivalent		45 000 000	35 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital		15 098 103	5 103 185
CP4	Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
CP5	Résultat reporté		-17 983 899	-8 323 516
	Total capitaux propres avant résultat :		47 203 504	36 868 969
CP6	Résultat		4 131 757	-9 660 383
	Total capitaux propres avant affectation :	CP1	51 335 261	27 208 586
	Autres Passif financiers	P0	<u>6 421</u>	9 221
PA2	Provisions pour autres risques et charges	P1	<u>2 098 377</u>	<u>1 382 086</u>
PA23	Autres provisions		2 098 377	1 382 086
PA3	Provisions techniques brutes	P 2	<u>252 254 981</u>	<u>252 974 285</u>
PA310	Provisions pour primes non acquises Non Vie	P 2.1	32 847 227	31 222 188
PA320	Provisions d'assurances Vie	P 2.2	34 527 966	33 817 281
PA330	Provisions pour sinistres Vie	P 2.3	833 481	1 530 555
PA340	Provisions pour participation aux bénéfices Vie		25 877	101 768
PA341	Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie		2 070 579	1 501 893
PA331	Provisions pour sinistres Non Vie	P 2.3	174 279 220	177 863 888
PA350	Provisions pour égalisation et équilibrage		1 839 168	1 529 511
PA360	Autres provisions techniques Vie			
PA361	Autres provisions techniques Non Vie	P 2.4	5 831 463	5 407 201
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 3	<u>46 067 637</u>	<u>60 169 854</u>
PA6	Autres dettes	P4	<u>31 531 522</u>	<u>11 566 812</u>
PA61	<u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 4.1	<u>7 318 924</u>	<u>6 318 352</u>
PA611	Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		7 318 924	6 318 352
PA612	Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		0	
PA62	<u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 4.2	<u>76 215</u>	<u>96 645</u>
PA63	<u>Autres dettes</u>	P4.3	<u>24 136 384</u>	<u>5 151 815</u>
PA631	Dépôts et cautionnements reçus			
PA632	Autres Dettes		43 758	31 596
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 4.3.1	2 914 787	2 484 700
PA634	Créditeurs divers	P 4.3.2	21 177 839	2 635 519
PA7	Autres passifs		<u>4 804 909</u>	<u>3 788 043</u>
PA71	Comptes de régularisation passif	P 5	4 804 909	3 788 043
	Total des capitaux propres et du Passif :		388 099 108	357 098 887

Annexe n°3		Notes	Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie			brutes		nettes	nettes
			Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PRNV1	<u>Primes acquises</u>		124 448 450	-35 818 190	88 630 260	85 628 208
	PRNV11 Primes émises et acceptées		126 073 489	-37 058 723	89 014 766	90 402 883
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-1 625 039	1 240 533	-384 506	-4 774 675
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		10 059 705		10 059 705	5 590 913
PRNV2	<u>Autres produits techniques</u>		186 536		186 536	0
CHNV1	<u>Charges de sinistres</u>		-97 079 095	23 481 348	-73 597 747	-77 867 266
	CHNV11 Montants payés		-100 955 624	36 100 392	-64 855 232	-51 305 864
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		3 876 529	-12 619 044	-8 742 515	-26 561 402
CHNV2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>		-781 233	-133 319	-914 552	-1 658 132
CHNV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				0	0
CHNV4	<u>Frais d'exploitation</u>		-24 844 197	7 236 902	-17 607 295	-17 082 101
	CHNV41 Frais d'acquisition		-19 726 962		-19 726 962	-17 866 359
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	0
	CHNV43 Frais d'administration		-5 117 235		-5 117 235	-4 503 275
	CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			7 236 902	7 236 902	5 287 533
CHNV5	<u>Autres charges techniques</u>		-8 044 367		-8 044 367	-7 160 988
RTNV	<u>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie</u>		3 945 799	-5 233 259	-1 287 460	-12 549 366

Annexe n°4 Etat de résultat technique de l'Assurance VIE		Notes	Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
			Brutes			nettes
			Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PRV1	Primes		5 909 840	-641 459	5 268 381	5 321 454
	PRV11 Primes émises et acceptées		5 909 840	-641 459	5 268 381	5 321 454
PRV2	Produits de placements		2 017 928	0	2 017 928	1 340 258
	PRV21 Revenus des placements		2 017 928	0	2 017 928	1 340 258
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements				0	0
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements				0	0
PRV4	Autres produits techniques				0	0
CHV1	Charge de sinistres		-2 267 568	748 953	-1 518 615	-3 172 490
	CHV11 Montants payés		-2 672 411	654 593	-2 017 818	-2 579 872
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres		404 843	94 360	499 203	-592 618
CHV2	Variation des autres provisions techniques		-922 464	-1 497	-923 961	-49 675
	CHV21 Provisions d'assurance vie		-922 464	-1 497	-923 961	-49 675
	CHV22 Autres provisions techniques					
CHV3	Participation aux bénéfices et ristournes					
CHV4	Frais d'exploitation		-1 375 677	64 353	-1 311 324	-1 176 107
	CHV41 Frais d'acquisition		-970 245		-970 245	-744 194
	CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	0
	CHV43 Frais d'Administration		-405 432		-405 432	-478 599
	CHV44 Commissions reçues des réassureurs			64 353	64 353	46 686
CHV5	Autres charges techniques		-63 642		-63 642	-59 452
CHV9	Charges des placements		-340 483	0	-340 483	-327 118
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-340 483	0	-340 483	-327 118
	CHV92 Correction de valeur sur placements		0	0	0	0
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		0	0	0	0
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie		2 957 934	170 350	3 128 284	1 876 870

Annexe n°5			Etat de Résultat	Etat de Résultat
Etat de Résultat		Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		-1 287 460	-12 549 366
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		3 128 284	1 876 870
PRNT1	<u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		14 271 298	8 690 454
	PRNT11 Revenus des placements		14 271 298	8 690 454
	PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements			
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements			
CHNT1	<u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		-2 407 980	-2 121 088
	CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-2 407 980	-2 121 088
	CHNT12 Correction de valeurs sur placements			
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements			
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		-10 059 705	-5 590 913
PRNT2	Autres produits non techniques		1 065 739	473 128
CHNT3	Autres charges non techniques		-578 419	-308 021
	Résultats provenant des activités ordinaires		4 131 757	-9 528 936
CHNT4	Impôts sur le Résultat		0	-131 447
	Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		4 131 757	-9 660 383
Résultat net après modifications comptables :			4 131 757	-9 660 383

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2013	31/12/2012
HB1 Engagements reçus		1 201 333	1 127 765
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>			
<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>		654 390	654 390
<i>Avals, cautions de garanties sur les agents généraux</i>		546 943	473 375
HB2 Engagements donnés		18 588 640	0
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>			
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		0	0
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		18 588 640	
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe N° 7

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	F 4.1		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés		128 414 168	119 108 944
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres		70 113 263	63 251 806
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)			
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			
E5 Commissions versées sur les acceptations			
E6 Décaissements de primes pour les cessions		13 907 079	10 527 787 *
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions		20 130 364	24 136 829 *
E8 Commissions reçues sur les cessions			
E9 Commissions versées aux intermédiaires		12 459 802	11 477 612
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		18 168 186	16 615 642
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes			
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires			
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		164 804 192	167 332 798
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers		130 373 487	127 293 645
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor		17 653 906	15 463 802
E16 Produit financiers reçus		11 473 189	9 348 432
E17 Impôts sur les bénéfices payés			
E18 Autres mouvements		-1 136	1 035
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		-6 714 084	-4 782 632
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	F 4.2		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		3 280 073	2 724 310
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		29 900	
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		-3 250 173	-2 724 310
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	F 4.3		
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions		12 568 600	
F2 Dividendes et autres distributions		-87 045	-68 750
F3 Encaissements provenant d'emprunts			
F4 Remboursements d'emprunts			
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		12 481 555	-68 750
Variations de trésorerie		2 517 298	-7 575 692
Trésorerie de début d'exercice		3 201 263	10 776 955
Trésorerie de fin d'exercice		5 718 561	3 201 263

* Montant retraité pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptées. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE

Les provisions techniques comprennent :

2.1 Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

2.2 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

2.3 Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent trois types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels,

Mode de calcul :

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

Méthodologie GAT :

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres.

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

En assurance Automobile :

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- ✓ l'existence de tiers ;
- ✓ l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- ✓ les garanties du contrat ;
- ✓ la responsabilité de notre assuré ;
- ✓ la nature des pièces justificatives fournies ;
- ✓ les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

En Risques divers :

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

En Risques d'entreprise :

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytique de répartition des charges (par nature / par destination)

2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER)

Définition (Réf : NCT 29)

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie.

Mode de calcul :

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

2.6 Provisions pour PB et ristournes non vie :

Définition :

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Mode de calcul :

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

Méthodologie de calcul GAT :

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations et bénéficiaires. Idem pour les ristournes.

3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

3.1 Provisions pour Provisions mathématiques vie

Définition :

Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Mode de calcul :

Les provisions mathématiques en assurance vie comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

La provision mathématique en assurance vie doit être calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

Le calcul des provisions mathématiques doit être fait sur la base de la prime d'inventaire c'est à dire de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats.

La provision mathématique en assurance vie est calculée d'après la table de mortalité TD 99, et compte tenu des taux d'intérêt et des chargements.

Méthodologie GAT :

- *Contrats individuels :*

Temporaire décès en couverture de prêt à prime unique :

Ce contrat couvre le risque de décès des emprunteurs. En cas de décès de l'assuré, le capital restant est versé au bénéficiaire. Le capital restant est calculé en amortissant linéairement le capital initial sur la durée du prêt moins la franchise.

Conformément à la nouvelle réglementation pour l'ensemble des contrats:

La provision calculée par le GAT est calculée pour chaque individu en prenant en compte les franchises, la mortalité appliquée provient de la table TD 99. Cette provision inclut la provision pour frais de gestion des sinistres. Le taux technique utilisé est de 3%. L'amortissement linéaire est mensuel dans ce calcul.

- *Contrats collectifs :*

La provision est calculée d'une façon contractuelle et selon les spécificités de chaque contrat. Lors de l'arrêté des états financiers, la méthode la plus prudente est adoptée entre celle de l'inventaire permanent et celle de provision des primes nouvellement souscrites nettes des chargements de gestion de la compagnie, nette des capitaux échus et des rachats.

3.2 Provisions pour sinistres à payer vie

Définition :

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Mode de calcul :

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie GAT :

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie.

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés.

3.3 Provision pour frais de gestion

Définition :

Il s'agit d'une provision constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Cette provision vise à couvrir les charges de gestion engendrées par les contrats en portefeuille dès lors qu'elles ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

Mode de calcul :

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les chargements sur primes correspondent à la valeur actuelle probable de la part des primes perçues postérieurement à la date de clôture de l'exercice, qui est affectée à la gestion des contrats. A ce titre, seuls les contrats à primes périodiques sont concernés.

Les produits financiers correspondent à la valeur actuelle des produits financiers qui seront utilisables dans le futur par l'assureur pour couvrir les frais nécessaires pour la bonne fin des contrats.

Les produits financiers qui doivent être versés aux assurés ou aux bénéficiaires en vertu d'obligations réglementaires et/ou de clauses contractuelles doivent être exclus du calcul.

Méthodologie GAT :

Cette provision est incluse dans la formule de calcul des PM pour les contrats collectifs et est prévue au niveau de la note technique pour les contrats individuels.

3.4 Autres provisions techniques :

3.4.1 Prévion des recours à encaisser

Définition :

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre.

Mode de calcul :

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

Méthodologie GAT :

Pour l'exercice 2013, Le GAT a utilisé, pour la branche automobile, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser.

Pour les autres branches, le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés durant les 3 dernières années par branche multiplié par le pourcentage du chiffre d'affaires.

3.4.2 Provisions mathématique des rentes

Définition :

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Mode de calcul :

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.

Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

Méthodologie GAT :

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédientiers. L'âge du crédientier est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

3.4.3 Provision pour risques en cours

Définition :

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Mode de calcul :

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Méthodologie GAT :

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA.

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutif de la catégorie)

Les catégories d'assurances utilisées sont celles prévues par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances telles que prévues à l'art 49 du code des assurances.

3.4.4 Provision pour égalisation

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie GAT :

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès.

3.4.5 Provision pour équilibrage

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevée des primes ou cotisations d'assurance nette au cours des cinq exercices précédents.

Méthodologie GAT :

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

3.4.6 Provisions techniques à la charge des réassureurs

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;

Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;

Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

3.4.7 Provisions pour dépréciation des créances

A la date de la clôture, le GAT applique la méthode suivante pour le provisionnement des arriérés :

- 0% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2013 ;
- 20% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2012 ;
- 50% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2011 ;
- 100% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2010 et antérieurs ;

4. PLACEMENTS

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC26.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2013 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées font l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur comptable nette est inférieure à la valeur mathématique.

LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charges par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais de généraux	Masse salariale, nombre de dossier en archive
Contentieux primes	Valeur des primes en contentieux

Les notes aux états financiers

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 décembre 2013 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés à fin décembre 2013 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

1- La présentation des états financiers

Le bilan clos au 31 décembre 2013 totalise 388.099.108 dinars contre 357.098.887 dinars au 31 décembre 2012, accusant ainsi une augmentation de 8.68%. Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent au 31 décembre 2013 à 131.766.393 dinars contre 121.115.525 dinars à fin décembre 2012, accusant ainsi une augmentation de 10.650.868 dinars soit 8.79%. La situation au 31 décembre 2013 dégage un bénéfice net d'impôt 4.131.757 dinars contre un déficit de 9.660.383 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent au 31 décembre 2013 un montant net de 231.442.472 dinars contre 192.560.712 dinars au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 38.881.760 dinars. Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré aussi une diminution de 719.305 dinars en passant de 252.974.286 dinars au 31 décembre 2012 à 252.254.981 dinars au 31 décembre 2013.

2- Les notes complémentaires

F.1 - NOTES SUR LE BILAN

F.1.1 - L'ACTIF

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent à fin décembre 2013 une valeur brute de 18.774.847 dinars, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Montant
Investissements de recherche et développement	1.279.162
Logiciel Software	3.541.940
Fonds Commercial	35.000
Ressources Externes Intégration	806.199
Mobilier et matériel d'exploitation	13.112.546
Total	18.774.847

Le cumul des amortissements relatifs à ce poste s'élève à 11.819.805 dinars ce qui nous donne une valeur comptable nette de 6.955.042 dinars.

Le tableau d'amortissement joint en annexes détaille par nature d'immobilisations :

- o La valeur d'origine ;
- o Les acquisitions ou cessions ;
- o Les dotations aux amortissements de l'exercice ; le cumul des amortissements ;
- o Et la valeur comptable nette.

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 décembre 2013 un montant net de 231.442.472 dinars contre 192.560.712 dinars en 2012. Les provisions pour dépréciation des titres constituées à fin décembre 2013 s'élèvent à 16.033.024 dinars contre 14.936.865 dinars au 31 décembre 2012. Les placements ventilés par rubriques se présentent comme suit :

Désignation	Brut	Amort & Prov	Net
Terrains, constructions et parts de sociétés immobilières	38.162.240	12.929.288	25.232.952
Bon de trésors et obligations	69.017.284		69.017.284
Actions et parts d'OPCVM	75.030.998	3.103.736	71.927.262
Placement monétaire et autres prêts et liquidités	62.930.626		62.930.626
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2.334.348		2.334.348
Total	247.475.496	16.033.024	231.442.472

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté à fin décembre 2013 pour un montant de 49.751.928 dinars contre 60.993.486 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent, soit une diminution de 11.241.558 dinars. Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Provisions pour primes non acquises	7.197.673	5.957.140
Provisions pour sinistres	40.883.099	53.407.783
Autres Provisions	491.975	493.472
Provisions pour réserves de stabilité	1.179.181	1.135.091
Total	49.751.928	60.993.486

Note A4 : CREANCES

Cette rubrique figure au bilan au 31 décembre 2013 pour un montant brut de 102.517.905 dinars et un montant net de 84.621.754 dinars contre un montant brut de 102.837.292 dinars et un montant net de 86.450.670 dinars à fin décembre 2012. Le détail des créances se présente comme suit :

Désignation	31.12.2013			31.12.2012		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	6.405.228	1.457.218	4.948.010	6.097.059	1.599.686	4.497.373
Autres créances nées d'opér. d'assurances directes	47.209.397	14.368.208	32.841.189	42.352.022	13.141.630	29.210.392
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'ass.	6.552.334	1.112.980	5.439.354	5.168.728	925.724	4.243.004
Créances nées d'opér. de réassurance	27.523.091		27.523.091	43.448.388		43.448.388
Personnel & cptes rattachés	192.064	133.413	58.651	208.014		208.014
Etat et org de sécurité sociale	5.752.257	9.305	5.742.952	4.416.652	9.305	4.407.347
Débiteurs divers	8.883.534	815.027	8.068.507	1.146.429	710.277	436.152
Total	102.517.905	17.896.151	84.621.754	102.837.292	16.386.622	86.450.670

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente à fin décembre 2013 un solde de 4.948.010 dinars contre 4.497.373 dinars à fin décembre 2012 soit une diminution de 450.637 dinars. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Primes acquises et non émises	6.405.228	6.097.059
Primes à annuler	1.457.218	1.599.686
Total	4.948.010	4.497.373

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31.12.2013	31.12.2012
Automobile	144.882	93.955
Incendie	659.677	519.987
Transport	622.764	606.409
RD	24.600	12.981
Santé	4.148.532	4.283.694
Vie	88.055	88.055
RS	186.463	145.412
RC	530.255	346.566
TOTAL	6.405.228	6.097.059

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31.12.2013	31.12.2012
Automobile	676.944	667.754
Incendie	296.562	325.737
Transport	19.131	116.778
RD	34.132	43.638
Santé	221.002	146.518
Vie	8.714	87.054
RS	69.744	79.480
RC	130.989	132.728
TOTAL	1.457.218	1.599.686

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Le solde brut de ce poste est de 47.209.397 dinars au 31 décembre 2013. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants Co-assureurs. Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2013 une valeur de 14.368.208 dinars contre 13.141.630 dinars en 2012 détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Provisions sur primes à recevoir	4.398.629	3.096.140
Provisions contentieux	4.558.063	3.863.136
Provisions sur les créances des agents	4.834.972	5.605.809
Provisions sur débiteurs divers	576.545	576.545
Total	14.368.208	13.141.630

Le solde du compte courant des Co-assureurs s'élève à 2.339.740 dinars à fin décembre 2013 contre 1.630.302 dinars à fin décembre 2012. Ce poste est provisionné à hauteur de 576.545 dinars à fin décembre 2013.

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE:

Ce poste regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses. Le solde brut à fin 2013 totalise 6.552.334 dinars contre 5.168.728 dinars à fin décembre 2012.

Ce poste est provisionné à hauteur de 1.112.980 dinars à fin décembre 2013.

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE :

Ce poste figure au bilan du 31 décembre 2013 pour un montant de 27.523.091 dinars contre 43.448.388 dinars à fin décembre 2012 :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
C/C cessionnaires STAR	443.994	443.994
C/C autres réassureurs	27.079.097	43.004.394
Total	27.523.091	43.448.388

A 4.5 – AUTRES CREANCES :

Ce poste dont le solde au 31 décembre 2013 est 13.870.110 dinars regroupe les comptes suivants :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Personnel & comptes rattachés	58.651	208.014
Etat et organismes de sécurité sociale	5.742.952	4.407.347
Actionnaires, Capital Non Appelé	7.500.000	
Débiteurs divers	568.507	436.152
Total	13.870.110	5.051.513

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant net de 15.327.912 dinars contre 12.399.023 dinars à fin décembre 2012, qui se détaille comme suit :

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Cette rubrique présente au 31 décembre 2013 un total brut de 6.080.002 dinars contre 3.527.512 dinars à fin décembre 2012 ventilé de la manière suivante

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Caisse	947	961
Banques et chèques postaux	6.079.055	3.526.551
Total	6.080.002	3.527.512

Les provisions constituées au titre des chèques, effets impayés et effets à recevoir totalisent à fin décembre 2013 une valeur de 361.441 dinars contre 326.249 dinars à la clôture de l'exercice 2012.

A 5.2 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES :

Cette rubrique présente à fin 2013 un solde de 5.476.100 dinars contre 5.890.570 dinars à fin 2012.

A 5.3 – CHARGES A REPARTIR :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de 904.602 dinars relatif principalement aux honoraires du cabinet CGI, UMANIS, TALYS.

A 5.4 – COMPTE DE REGULARISATION ACTIF :

Ce poste totalise à fin 2013 un montant net de 3.228.649 dinars et se compose des éléments suivants :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts et loyers courus non échus	2.812.660	2.547.245
Autres comptes de régularisation	415.989	526.708
Total	3.228.649	3.073.953

Les autres comptes de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Produits à recevoir	49.423	15.825
Charges payées ou comptabilisées d'avance	133.097	122.537
Différence sur les prix de remboursement à amortir	233.469	388.347
Total	415.989	526.708

F.1.2 - LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45.000.000 dinars constitués de 4.500.000 actions de nominal 10 dinars chacune dont 3.750.000 actions sont entièrement libérées. Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2013 un montant de 51.335.261 dinars contre 27.208.586 dinars au 31 décembre 2012 enregistrant une variation de 24.126.675 dinars.

Comptes	Total Au 31.12.201 2	Mouvement s de la période	Affectatio n du Résultat 2012	Total Au 31.12.201 3
Capital Social	35 000 000	10 000 000		45 000 000
Réserves Facultatives	1 371 533			1 371 533
Réserves Légales	727 904			727 904
Réserves de Garantie	37 685			37 685
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345			345
Réserves pour Réévaluations Libres	5 088 955			5 088 955
Primes d'Emission	2 800 000	10 000 000		12 800 000
Résultats Reportés	-5 139 874		-9 660 383	-14 800 257
Modifications comptables affectant le résultat reporté	-3 183 642			-3 183 642
Fond Social	166 063	-5 082		160 981
Capitaux Propres avant Résultat	36 868 969			47 203 504
Résultat de la période	-9 660 383	9 660 383	4 131 757	4 131 757
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	27 208 586	29 655 301	-5 528 626	51 335 261

En 2013 et suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Mars 2013 et dans l'objectif de renforcer l'assise financière de la société et d'améliorer le taux de représentation des engagements techniques, une augmentation des capitaux propres de 20 000 000 Dinars a été décidée ; 10 000 000 Dinars correspond à une prime d'émission totalement libérée, et un montant de 10 000 000 Dinars correspond à une augmentation du capital social dont 2 500 000 Dinars ont été libérés en septembre 2013.

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les sommes au 31/12/2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 20 187 403 DT détaillées comme suit:

Rubriques	Solde au 31/12/2013
Réserves Facultatives	1 371 533
Réserves Légales	727 904
Réserves de Garantie	37 685
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345
Réserves pour Réévaluations Libres	5 088 955
Primes d'Emission	12 800 000
Fond Social	160 981
Résultat de la période	4 131 757
TOTAL	20 187 403

F.1.3 - LE PASSIF

Note P 0 : AUTRES PASSIF FINANCIERS

Ce poste totalise un montant net de 6.421 dinars au 31 décembre 2013. Il a été constitué au titre d'un contrat crédit-bail auprès de la société Technopointe pour l'acquisition de cinq photocopieurs

Note P 1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges de 2.098.377 dinars a été constituée au titre des provisions pour congés payés et provision pour pensions et obligations similaires. Le montant de cette provision totalisait un montant de 1.382.086 à la clôture de l'exercice 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Provisions pour congé payé	1.135.377	1.119.086
Provisions pour risque fiscal et social	523.000	263.000
Prévision de recours en faveur des réassureurs	440.000	0.000
TOTAL	2.098.377	1.382.086

Note P 2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Au 31 décembre 2013, les provisions techniques totalisent 252.254.981 dinars contre 252.974.285 dinars au 31 décembre 2012 accusant ainsi une diminution de 719.304 dinars. Les provisions techniques se présentent au niveau du tableau suivant :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Provisions pour primes non acquises	32.847.227	31.222.188
Provisions pour sinistres	179.671.884	182.912.982
Prévisions de recours à encaisser	-4.559.183	-3.518.539
Provisions pour PB & Ristournes	2.096.456	1.603.661
Provisions pour égalisation	1.839.168	1.529.511
Provisions mathématiques Vie	34.527.966	33.817.281
Autres provisions techniques (Non Vie)	5.831.463	5.407.201
TOTAL	252.254.981	252.974.286

Les provisions techniques figurent au bilan du 31 décembre 2013 nettes des « prévisions de recours à encaisser » qui viennent en déduction des provisions pour sinistres à payer conformément à la norme comptable et qui s'élèvent à 4.559.183 dinars au 31 décembre 2013 contre 3.518.539 dinars au 31 décembre 2012.

P 2-1 Provisions pour primes non acquises :

Cette rubrique présente un montant de 32.847.227 dinars à fin décembre 2013 contre 31.222.188 dinars au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 1.625.039 dinars. Les provisions pour primes non acquises se répartissent par branche comme suit

Branches	31.12.2013	31.12.2012
Automobile	23.975.756	22.638.890
Incendie	2.253.436	1.766.754
Transport	905.874	911.071
RD	799.189	763.910
Santé	109.461	0
Assistance Voyage	272.591	261.442
RS	3.155.317	3.164.759
RC	465.961	420.662
Acceptation	909.642	1.294.700
TOTAL	32.847.227	31.222.188

P 2-2 Provisions mathématiques Vie :

Les provisions mathématiques vie atteignent au 31 décembre 2013 une valeur de 34.527.966 dinars contre 33.817.281 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

P 2.3 – Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer vie et non vie s'élève à 179.671.884 dinars en 2013 contre 182.912.982 dinars en 2012.

Les prévisions de recours à encaisser qui viennent en déduction des SAP totalisent 4.559.183 dinars à fin décembre 2013 contre 3.518.539 dinars à fin décembre 2012.

P 2.4 – Autres provisions techniques (Non Vie) :

Les autres provisions techniques non vie s'élèvent à 5.831.463 dinars en 2013 contre 5.407.201 dinars en 2012 et se détaillent comme suit :

- Les provisions mathématiques de rentes qui sont en liquidation ont atteint au 31 décembre 2013 une valeur de 3.459.558 dinars contre 3.614.213 dinars au 31 décembre 2012.
- La provision pour risques en cours (PREC) constatée au 31 décembre 2013 totalise 2.371.905 dinars contre 1.792.988 dinars en 2012.

Note P 3– DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES :

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2013 pour un solde de 46.067.637 dinars contre 60.169.854 dinars au 31 décembre 2012.

Note P 4 – AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2013 une valeur de 31.531.522 dinars contre 11.566.812 dinars à fin décembre 2012. Ce poste regroupe les éléments suivants :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7.318.924	6.318.352
Dettes nées d'opérations de réassurance	76.214	96.645
Personnel	43.758	31.595
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	2.914.786	2.484.700
Créditeurs divers	20.997.384	2.635.519
Provisions /Créditeurs divers	180.456	
Total	31.531.522	11.566.812

P 4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

Ce poste atteint à fin décembre 2013 une valeur de 7.318.924 dinars contre 6.318.352 dinars à fin décembre 2012 soit une augmentation de 1.000.572 dinars, il est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dettes en C/C envers les agents et succursales	4.670.933	4.004.762
Provisions pour primes	1.180.858	1.180.858
Dettes envers les co-assureurs	12.834	12.834
C/C GAN IARD	3.013	3.013
C/C co-assureurs – Primes	1.451.286	1.116.885
Total	7.318.924	6.318.352

P 4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurance :

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2013 pour un solde de 76.215 dinars contre 96.645 dinars au 31 décembre 2012, il est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Compte des Cédantes et rétrocedantes	55.152	55.152
C/C Mutuaide Assistance	21.063	41.493
Total	76.215	96.645

P 4.3 – Autres dettes :

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2013 un montant de 24.136.384 dinars contre 5.151.815 dinars à fin 2012 soit une évolution de 18.984.569 dinars.

P 4.3.1 - Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :

Les dettes envers l'Etat, les organismes de sécurité sociale et collectivités publiques présentent un montant de 2.914.787 dinars au 31 décembre 2013 contre 2.484.700 dinars à fin décembre 2012. Ces dettes sont réparties comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Taxes d'assurances	1.397.517	1.207.636
Etat retenue à la source	128.569	127.794
Etat, Impôt et Taxes TVA	252.682	146.568
Organismes de sécurité sociale	1.136.019	1.002.702
Total	2.914.787	2.484.700

P 4.3.2 – Crédoeurs divers :

Ce poste fait apparaître au 31 décembre 2013 un solde de 21.177.839 dinars contre 2.635.519 dinars à fin décembre 2012.

Note P 5 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués par les autres comptes de régularisation du passif dont la valeur a atteint à fin décembre 2013 un montant de 4.804.909 dinars contre 3.788.043 dinars au 31 décembre 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Revenus perçus d'avance :	50.993	82.855
Charges à payer	2.649.057	1.509.597
Différence/Prix de rembt à percevoir	602.239	716.985
Produits constatées d'avance	946.122	1.021.360
Régul. commissions sur PANE	556.498	457.246
Total	4.804.909	3.788.043

F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

F.2.1 Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

F.2.2 Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

F.2.3 Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

F.2.4 Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2013 comme suit :

Eléments	2013	Structure	2012	Structure	Evolution
Effectif (hors commerciaux)	227	100,0%	242	100,0%	-6,2%
Répartition par collègue					
Cadre	158	69,6%	157	64,9%	0,6%
Agent de maîtrise	60	26,4%	67	27,7%	-10,4%
Agent d'exécution	9	4,0%	18	7,4%	-50,0%
Taux d'encadrement	69,6%		64,9%		-134,5%
Parité					
Hommes	125	55,1%	136	56,2%	-8,1%
Femmes	102	44,9%	106	43,8%	-3,8%
Age moyen	39		40		-2,5%
Ancienneté moyenne	11		12		-8,3%
Répartition par type de contrat					
CDD+SIVP	16	7,0%	13	5,4%	23,1%
CDI	211	93,0%	229	94,6%	-7,9%
Départs	28	12,3%	7	2,9%	300,0%
Recrutements	9	4,0%	22	9,1%	-59,1%
Turnover	8,1%		6,0%		2,1%

Les frais de personnel s'élèvent en 2013 à 10.800.963 dinars et sont ventilés comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Salaires	8.683.972	7.771.323
Charges sociales	1.722.615	1.563.138
Autres charges	394.375	534.965
Total :	10.800.962	9.869.426

F.2.5 Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 11.182.912 dinars en 2013 contre 10.605.280 dinars en 2012.

F.2.6 Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

Désignation	Montant
Provision mathématique vie à l'ouverture	33.817.281
Charges de provisions au 31/12/2013	710.685
Total	34.527.966

F.2.7 Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 654.390 dinars contre 654.390 dinars à fin 2012, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 546.943 dinars en 2013 contre 473.375 dinars en 2012.

Le montant des engagements donnés représente des traites en contrepartie de règlements sinistres et qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 18.588.640 dinars

F.4 - NOTE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F4.1 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION :

Au 31 décembre 2013, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à -6.714.084 dinars contre -4.782.632 dinars au 31 décembre 2012.

F4.2 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT :

A fin décembre 2013, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à -3.250.173 dinars contre -2.724.310 dinars à fin décembre de l'exercice précédent. Il se compose principalement des acquisitions et des cessions des immeubles hors exploitation.

F4.3 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT :

Ce flux enregistre à fin décembre 2013, un montant de 12.481.555 dinars contre -68.750 dinars au 31 décembre 2012.

Ainsi la trésorerie au 31 décembre 2013 s'élève à 5.718.561 dinars contre 3.201.263 dinars l'exercice précédent enregistrant une variation de 2.517.298 dinars.

F.5 - NOTE SUR LES AMORTISSEMENTS DIFFERES :

Lors de la déclaration d'impôt annuelle provisoire, il est prévu que le total des amortissements s'élèvera à 7.900.268 dinars détaillés comme suit :

Désignation	Montant
Amortissement de l'exercice	2.158.400
Amortissements réputés différés	5.741.868

F.6 - Note sur les parties liées :

Les opérations réalisées entre GAT ASSURANCES et ses parties liées, courant l'exercice 2013, se présentent comme suit :

- GAT VIE a cédé à GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 24.571 dinars
- GAT VIE a acquis auprès de GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 29.900 dinars
- GAT INVESTISSEMENT a cédé à GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 21.399 dinars

- GAT ASSURANCES a réglé 4.406 dinars pour le compte de sa filiale GAT IMMOBILIER représentant des frais téléphoniques. Ce montant a été refacturé à GAT IMMOBILIER
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2013 s'élève à 259.474 dinars
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 614.450 dinars
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2013 s'élève à 10.939 Dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE, GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE respectivement pour 27.904 dinars, 30.423 dinars et 2.371 dinars
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 533.518 dinars et 17.578 dinars représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2013
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES 425.531 dinars représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie)
- GAT INVESTISSEMENT, chargée de la gestion des placements de GAT ASSURANCES, a facturé à GAT ASSURANCES 147.426 dinars au titre de la gestion du portefeuille de placements pour l'exercice 2013
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2013 est respectivement de 40.799 Dinars et de 11.928 dinars
- Les comptes intra-groupe portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE et GAT IMMOBILIER représentant des soldes compensés débiteurs au 31/12/2013 respectivement de 306.677 dinars et 44.150 dinars
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE (ex-AMINA) lors de l'augmentation du capital 39 422 actions d'un montant de 3.942.200 dinars.
- En 2013, GAT ASSURANCES a créé une filiale GAT PROMOTION IMMOBILIERE qui a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rapportant à la promotion immobilière.

F.7- Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 17 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

TABLEAU D'AMORTISSEMENTS
AU 31 Décembre 2013

IMMOBILISATIONS	ACQUISITIONS			VALEURS D'ACQUISIT° AU 31.12.2013	TAUX %	AMORTISSEMENTS				V. C. N
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	REGULARISATION & CESSION			AU 31.12.2012	Au 31/12/2013	REGULARISATIO N & CESSION	CUMULES	
Logiciel Software	3 058 004	483 936	0	3 541 940	20	2 406 808	288 523	0	2 695 331	846 609
Ressources Externes Intégration	344 470	461 728	0	806 198	20	57 524	121 829	0	179 353	626 846
Frais d'Etudes et de Recherches	1 279 163	0	0	1 279 163	33	1 279 163	0	0	1 279 163	0
Fonds commercial	0	35 000	0	35 000	20	0	575	0	575	34 425
Mobiliers et Matériels de Bureaux	1 228 395	89 193	0	1 317 588	10	863 247	68 952	0	932 199	385 389
Immeubles et Terrain d'exploitation	20 320 721	425 142	0	20 745 863	5	11 517 559	781 105		12 298 664	8 447 199
Immeubles et terrain Hors exploitation	8 835 670	373 333	2 022 080	7 186 922	5	508 722	121 412		630 134	6 556 788
Matériel de Transport	1 300 969	106 890	103 775	1 304 085	20	727 516	240 057	58 431	909 142	394 943
Autres Mobiliers et Matériels	61 354	0	0	61 354	10	61 354	0	0	61 354	0
Agencements Aménagements et Installations	3 667 770	0	0	3 667 770	10	2 635 792	158 881	0	2 794 673	873 097
Aménagement Siège : Travaux	196 693	1 149 680	0	1 346 373	10	8 846	80 863	0	89 709	1 256 665
Aménagements des Agences intérieurs et extérieurs	670 499	544 558	0	1 215 057		0	0	0	0	1 215 057
Siège : Enseigne	95 098	129 395	0	224 493	10	5 193	17 202	0	22 395	202 098
Petit Matériel d'Exploitation	405 270	30 532	0	435 802	20	323 135	33 190	0	356 325	79 477
Oeuvres et Arts	23 530	0	0	23 530		10 631	2 353	0	12 984	10 546
Matériel d'Exploitation Informatique	2 921 945	61 527	0	2 983 472	15	2 233 652	187 622	0	2 421 274	562 199
Hardware DOSI	57 856	467 898	0	525 754	20	9 492	55 837	0	65 329	460 425
Dépôt et Cautionnement	6 334	935	0	7 269						7 269
T O T A U X	44 473 739	4 359 748	2 125 855	46 707 633		22 648 633	2 158 401	58 431	24 748 603	21 959 030

Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	4 681 637	980 664		5 662 301	3 743 495		410 927				4 154 422	-	1 507 879
1.2 Concessions, brevets, licences, marques											-	-	-
1.3 Fonds de commerce											-	-	-
1.4 Acomptes versés											-	-	-
	4 681 637	980 664	-	5 662 301	3 743 495	-	410 927	-	-	-	4 154 422	-	1 507 879
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	8 910 830	2 459 949	103 775	11 267 004	5 620 491		740 462		58 431		6 302 522	-	4 964 482
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 718 548	119 725		1 838 273	1 258 367		104 495				1 362 861	-	475 412
2.3 Acomptes versés	6 334	935		7 269							-	-	7 269
	10 635 712	2 580 609	103 775	13 112 546	6 878 858	-	844 957	-	58 431	-	7 665 383	-	5 447 163
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	29 156 391	798 475	2 022 080	27 932 786	12 026 281		902 518				12 928 799	-	15 003 987
3.2 Placements dans les entreprises liées	13 271 827	11 013 950	-	24 285 777	-	-	-	-	-	-	-	-	24 285 777
3.2.1 Parts	13 271 827	11 013 950		24 285 777							-	-	24 285 777
3.2.2 Bons et obligations											-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts											-	-	-
3.3.2 Bons et obligations											-	-	-
3.4 Autres placements financiers	162 017 648	161 777 800	130 872 863	192 922 585	-	2 777 171	-	327 054	-	-	3 104 225	-	189 818 360
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	57 207 569	69 855 367	66 088 260	60 974 676		2 777 171		3 270 554			3 104 225	-	57 870 450
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	67 111 999	8 475 000	6 569 715	69 017 284		-					-	-	69 017 284
3.4.3 Prêts hypothécaire						-					-	-	-
3.4.4 Autres prêts	150 701		23 940	126 761		-					-	-	126 761
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	37 547 380	83 447 433	58 190 948	62 803 865		-					-	-	62 803 865
3.4.6 Autres	-			-		-					-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	3 051 710	2 334 348	3 051 710	2 334 348		-					-	-	2 334 348
3.6 Placements des contrats en UC						-					-	-	-
	207 497 577	175 924 573	135 946 653	247 475 496	12 026 281	2 777 171	902 518	327 054	-	-	12 928 799	3 104 225	231 442 472
TOTAL:	222 814 925	179 485 846	136 050 427	266 250 343	22 648 633	2 777 171	2 158 402	327 054	58 431	-	24 748 604	3 104 225	238 397 514

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2013

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	27 932 786	15 003 987		4 243 502
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	10 229 455	10 228 965		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	49 775 266	46 779 562		
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	19 542 443	19 525 855		
Autres parts d'OPCVM	5 713 288	5 621 845		
Obligations et autres titres à revenu fixe	69 017 284	69 017 284		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	126 761	126 761		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 334 348	2 334 348		
Autres dépôts	62 803 865	62 803 865		
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci dessus	247 475 496	231 442 472	0	4 243 502
Total :				
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

Annexe n°10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2013

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Inventaire 2011					
Règlements cumulés	29 772 479	39 253 500	50 736 037		
Provisions pour sinistres	10 423 237	25 297 593	69 270 582		
total charges des sinistres	40 195 716	64 551 093	120 006 618		
Primes acquises	68 957 011	82 235 796	95 111 088		
% sinistres / primes acquises	58,291%	78,495%	126,175%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Inventaire 2012					
Règlements cumulés	32 437 298	45 672 394	77 924 167	27 469 150	
Provisions pour sinistres	6 653 455	16 821 842	38 475 509	82 511 424	
total charges des sinistres	39 090 753	62 494 236	116 399 676	109 980 575	
Primes acquises	68 957 011	82 235 796	95 111 088	110 377 604	
% sinistres / primes acquises	56,689%	75,994%	122,383%	99,640%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Inventaire 2013					
Règlements cumulés	33 655 768	55 171 622	86 267 594	57 715 293	27 433 210
Provisions pour sinistres	4 509 432	8 256 844	31 216 587	41 545 284	66 613 737
total charges des sinistres	38 165 200	63 428 466	117 484 181	99 260 577	94 046 947
Primes acquises	68 957 011	82 235 796	95 111 088	110 377 604	124 448 450
% sinistres / primes acquises	55,346%	77,130%	123,523%	89,928%	75,571%

Annexe 11: Ventilation des charges et des produits des placements pour l'assurance NON-VIE

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des placements:</u>
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles		141 522	141 522	111 281
1.2 Parts et actions de société immobilière		4 977 920	4 977 920	
	-	5 119 442	5 119 442	111 281
			-	
2. Participations				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		3 577 375	3 577 375	183 853
2.2 Emprunts obligataires		840 975	840 975	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		1 808 409	1 808 409	676 087
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		976 309	976 309	514 911
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		75 995	75 995	
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		78 349	78 349	
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		2 715 477	2 715 477	
2.8 Contrats en unités de comptes			-	
2.9. Autres		9 185	9 185	
	-	10 082 074	10 082 074	1 374 851
			-	
3. Autres placements		1 087 710	1 087 710	1 094 655
			-	
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			-	167 674
			-	
Total	-	16 289 225	16 289 225	2 748 462
			-	
Intérêts			-	
Frais externes		167 674	167 674	
Autres frais		2 580 788	2 580 788	
			-	
Total charges des placements	-	2 748 462	2 748 462	-

Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2013	Montant
Primes Acquises	5 909 840
Charges de prestations	-2 267 568
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-922 464
Solde de souscription :	2 719 808
Frais d'acquisition	-970 245
Autres charges de gestion nettes	-469 074
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-1 439 319
Produits nets de placements	1 677 445
Participation aux résultats	
Solde Financier :	1 677 445
Part des réassureurs dans les primes acquises	-641 459
Part des réassureurs dans les prestations payées	748 953
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-1 497
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	64 353
Solde de réassurance :	170 350
Résultat technique Décembre 2013 :	3 128 284
Résultat technique Décembre 2012 :	1 876 870
Variation 2012 - 2013	1 251 414 67%

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2013

	Auto	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance	Acc Corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	A.T	PROTECTION JURIDIQUE	TOTAL	Acceptations	TOTAL
Primes acquises																
Primes émises	54 764 850	9 773 488	13 026 163	782 198	2 793 977	504 817	9 505 943	5 471 396	3 706 409	20 050 568	1 708 514	0	2 678 203	124 766 526	1 306 963	126 073 489
Variation des primes non acquises	-999 925	5 197	-451 001	-14 189	-46 010	-17 719	-121 696	-87 263	-42 045	-109 461	-40 724	0	-85 264	-2 010 097	385 059	-1 625 039
Charges de prestations																
Prestations et frais payés	-34 430 162	-2 522 697	-38 810 578	-40 345	-858 343	-511 739	-2 245 677	-23 379	-164 079	-17 943 758	-67 374	-355 425	-1 359 579	-99 333 137	-1 622 488	-100 955 624
Charges des provisions pour prestations diverses	-26 594 429	300 858	30 913 483	-455 025	166 242	82 618	-398 416	0	-188 093	-752 476	-429 750	120 884	340	2 766 236	329 061	3 095 296
Solde de souscription :	-7 259 667	7 556 846	4 678 067	272 639	2 055 866	57 977	6 740 155	5 360 755	3 312 192	1 244 873	1 170 666	-234 541	1 233 701	26 189 528	398 594	26 588 122
Frais d'acquisition	-6 930 881	-1 508 682	-2 924 632	-360 163	-909 653	-114 325	-1 397 404	-1 856 666	-786 088	-1 687 317	-411 564	0	-311 803	-19 199 177	-527 785	-19 726 962
Autres charges de gestion nettes	-5 596 149	-938 996	-2 080 990	-131 261	-326 804	-157 660	-1 164 147	-584 862	-563 867	-1 091 257	-258 337	0	-258 316	-13 152 647	-8 955	-13 161 602
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-12 527 030	-2 447 677	-5 005 622	-491 424	-1 236 457	-271 985	-2 561 552	-2 441 528	-1 349 955	-2 778 574	-669 900	0	-570 119	-32 351 824	-536 739	-32 888 564
Produits nets des placements	6 215 450	249 779	1 924 445	154 829	357 164	58 907	463 834	52 503	100 364	130 178	100 094	178 099	41 375	10 027 021	219 220	10 246 241
Solde Financier :	6 215 450	249 779	1 924 445	154 829	357 164	58 907	463 834	52 503	100 364	130 178	100 094	178 099	41 375	10 027 021	219 220	10 246 241
Part des réassureurs dans les primes acquises	-11 402 249	-5 932 385	-10 428 528	-89 216	-413 773	-329 078	-1 857 401	-3 340 838	-295 483	-159 485	-1 569 755	0	0	-35 818 190	0	-35 818 190
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 347 072	1 890 692	31 760 099	34 447	47 127	192 845	374 801	288 761	25 546	0	139 002	0	0	36 100 392	0	36 100 392
Part des réassureurs dans les charges de provisions	10 859 517	220 413	-24 512 064	256 148	5 095	-10 921	318 351	27 943	93 313	143	123 017	0	0	-12 619 044	0	-12 619 044
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		-177 409	0			0		44 090			0			-133 319		-133 319
Commissions reçues des réassureurs	1 152 404	786 092	2 773 124	246 766	2 978	97 463	539 556	1 161 379	87 652	5 248	384 237	0	0	7 236 902	0	7 236 902
Solde de Réassurance (2013) :	1 956 744	-3 212 596	-407 369	448 145	-358 572	-49 691	-624 692	-1 818 664	-88 971	-154 094	-923 499	0	0	-5 233 259	0	-5 233 259
Résultat technique (2013) :	-11 614 503	2 146 351	1 189 519	384 189	818 001	-204 792	4 017 745	1 153 065	1 973 630	-1 557 616	-322 640	-56 442	704 957	-1 368 535	81 075	-1 287 460
Résultat technique (2012) :	-15 826 052	685 314	-195 485	-278 785	-7 542	-454 369	2 185 710	1 300 846	1 904 680	-1 977 199	-712 601	122 782	863 368	-12 389 333	-160 033	-12 549 366

Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2013	Raccordement	Total
Primes Acquisées Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	PRV11 CHV11 CHV12, CHV21	5 909 840 <2 267 568> <922 464>
<p style="text-align: right;">Solde de souscription :</p> Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHV41, CHV42 PRV4, CHV43	2 719 808 <970 245> <469 074>
<p style="text-align: right;">Charges d'acquisition et de gestion nettes :</p> Produits nets de placements Participation aux Bénéfices & Ristournes	PRV2, CHV9 CHV3	<1 439 319> 1 677 445 -
<p style="text-align: right;">Solde Financier :</p> Primes cédées ou rétrocédées Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Part des réassureurs dans les participations aux résultats Commissions reçues des réassureurs	PRV11 2° Colonne CHV11 2° Colonne CHV21 2° Colonne CHV3 2° Colonne CHV44 2° Colonne	1 677 445 <641 459> 748 953 <1 497> 64 353
<p style="text-align: right;">Solde de réassurance :</p>		170 350
<p style="text-align: right;">Résultat technique :</p>		3 128 284

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2013**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	126 073 489
Variation des primes non acquises	PRNV12	<1 625 039>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<100 955 624>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2	3 095 296
Solde de souscription :		26 588 122
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<19 726 962>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<13 161 602>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<32 888 564>
Produits nets de placements	PRNT3	10 246 241
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	
Solde Financier :		10 246 241
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<35 818 190>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	36 100 392
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 2° Colonne	<12 752 363>
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	7 236 902
Solde de Réassurance :		<5 233 259>
Résultat technique :		<1 287 460>

GAT ASSURANCES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de GAT ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de GAT ASSURANCES, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 51 335 261 dinars, y compris un résultat bénéficiaire s'élevant à 4 131 757 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

La compagnie a fait l'objet en 2011 d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010. Le résultat de la notification a fait ressortir un montant de 2 609 KDT (montant n'incluant pas les éventuels intérêts et pénalités de retard relatifs à l'exercice 2012 et 2013) et un crédit d'impôt nul contre un crédit comptabilisé de 2 852 KDT. La compagnie a répondu à ladite notification dans les délais légaux et a constaté une provision à ce titre pour un montant de 523 KDT. La position définitive de l'administration fiscale n'étant pas encore parvenue, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, ne peut être raisonnablement mesuré.

Il convient de signaler que, pour bénéficier de l'amnistie fiscale en vigueur en 2012, la compagnie a procédé à la liquidation partielle d'un montant de 294 KDT représentant les chefs de redressements acceptés.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de GAT ASSURANCES ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, et nous avons noté que :

- Le taux de représentation des provisions techniques par des placements, à la clôture de l'exercice 2013, se situe en deçà du seuil réglementaire.
- Le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 n'est pas appliqué par la compagnie.

A l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

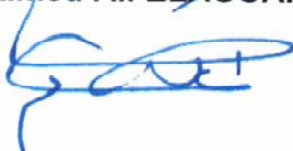
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 Mai 2014

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI



AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine



GAT ASSURANCES
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2013

Votre conseil nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2013 :

- GAT ASSURANCES a signé un arrangement à l'amiable avec le Groupe SKANDRANI/SIGMA. Les termes et conditions de cet arrangement ont été autorisés par le Conseil d'Administration du 12/09/2013 et approuvés par l'AGO des actionnaires de GAT ASSURANCES du 22/10/2013.
- GAT VIE a cédé à GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 24 571 dinars.
- GAT VIE a acquis auprès de GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 29 900 dinars.
- GAT INVESTISSEMENT a cédé à GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 21 399 dinars.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31/12/2013 :

- GAT ASSURANCES a réglé 4 406 dinars pour le compte de sa filiale GAT IMMOBILIER représentant des frais téléphoniques. Ce montant a été refacturé à GAT IMMOBILIER
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat d'assurance collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2013 s'élève à 259 474 dinars
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 614 450 dinars
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE, GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE respectivement pour 27 904 dinars, 30 423 dinars et 2 371 dinars
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2013 s'élève à 10 939 Dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 533 518 dinars et 17 578 dinars représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2013
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES 425 531 dinars représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie)
- GAT INVESTISSEMENT, chargée de la gestion des placements de GAT ASSURANCES, a facturé à GAT ASSURANCES 147 426 dinars au titre de la gestion du portefeuille de placements pour l'exercice 2013
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2013 est respectivement de 40 799 Dinars et de 11 928 dinars
- Les comptes intra-groupes portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE et GAT IMMOBILIER représentant des soldes compensés débiteurs au 31/12/2013 respectivement de 306 677 dinars et 44 150 dinars
- Le Courtier « SECA », ayant des administrateurs en commun avec GAT ASSURANCES, présente au 31/12/2013 un solde débiteur du compte d'intermédiaire ouvert sur les livres de GAT ASSURANCES, net des commissions, de 1 360 010 dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements du GAT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par le Conseil d'Administration du 25/06/2009 et le contrat de travail du 1^{er} Juillet 2009. A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques.
- En vertu de la décision du Conseil d'Administration du 18/03/2013, le Directeur Général a été désigné comme Président Directeur Général de GAT ASSURANCES. Le contrat de travail initial a été ainsi modifié par l'avenant du 01/07/2013. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques.
- Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les obligations et engagements du GAT Assurances envers ses dirigeants (Charges sociales et fiscales comprises), tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en dinars) :

	PDG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	232 290	17 110	117 500	32 500
Avantages à long termes				
Avantages en nature	37 361			
Total	269 651	17 110	117 500	32 500

- Des jetons de présence de l'exercice 2010 s'élevant à 40 000 dinars pour les membres du Conseil d'Administration et 12.500 dinars pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO du 10/10/2011. Ces jetons de présence ont été réglés suite décision de répartition dictée par le Conseil d'Administration du 12/02/2013.
- Des jetons de présence de l'exercice 2011 s'élevant à 20 000 dinars pour les membres du Conseil d'Administration et 12 500 dinars pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO du 18/03/2013. Ces jetons de présence ont été réglés suite décision de répartition dictée par le Conseil d'Administration du 18/03/2013.

- Des jetons de présence de l'exercice 2012 s'élevant à 20 000 dinars pour les membres du Conseil d'Administration et 12 500 dinars pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO du 22/10/2013.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 02 Mai 2014
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI

AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine